

COVID-19

Changer
de logiciel

Dossier

Mars 2021

Retraité·es
et puissance publique



© SNUIPP-FSU

Kouambasoré ou la Route des Enfants

Jacqueline Eveno, professeur des écoles à la retraite depuis 2020, continue à s'investir dans une association d'enseignants de Loire-Atlantique, Kouambasoré, dont l'objectif à sa création était un échange culturel par la correspondance scolaire avec le Burkina Faso.

Elle explique : « Née en 1988, Kouambasoré, "La route des enfants" en mooré, langue principale du Burkina Faso est jumelée avec « Amitiés sans frontière », association d'instituteurs burkinabés. Grâce à la correspondance scolaire, les élèves concernés des pays respectifs (jusqu'à 40 classes) ont pu apprendre, connaître et faire connaître les deux cultures pour mieux respecter celle des autres, développer le partage et la solidarité entre les peuples, s'enrichir mutuellement et lutter contre le racisme. Des délégations d'enseignants étaient également accueillies à tour de rôle par les deux associations. Depuis fin 2010, le contexte a changé tant là-bas qu'ici et la correspondance scolaire a dû cesser. Kouambasoré s'est axée sur la création et le soutien de 3 bibliothèques, dont l'une créée au début du jumelage, en partenariat avec « Amitiés sans frontière » sous l'égide des inspections académiques burkinabés. Notre action se traduit aujourd'hui par l'expédition de livres et

de revues, en particulier de livres africains et de classiques français étudiés au collège et au lycée comme en France. Nous les achetons ou ils proviennent de dons et sont tous envoyés par container 2 fois par an au Burkina. Nous avons aussi permis aux bibliothèques de s'équiper d'ordinateurs et finançons leurs rencontres annuelles inter-secteurs ».

Jacqueline ajoute que parallèlement des enseignants atteints du Sida dans la région de Bobo-Dioulasso s'étant regroupés pour lutter contre la maladie, Kouambasoré ne pouvait que les aider et a créé une section appelée Sida Sa Soré, « la route qui éloigne le sida ». Elle finance les bilans sanguins annuels et l'achat de nourriture en cas d'urgence alimentaire.

Une histoire enrichissante avec un monde différent

Jacqueline se remémore : « Après de nombreuses années de correspondance scolaire avec des classes françaises, c'est en 2004 que j'ai découvert Kouambasoré, dont le projet m'a séduite avec cette

ouverture au-delà des frontières. Après 2 courts séjours de découverte du Burkina Faso en 2009, je décidai de prendre un mi-temps annualisé l'année suivante, au cours duquel j'ai eu l'occasion de retourner dans les classes partenaires ainsi que

dans les bibliothèques pendant deux mois et demi. J'en suis revenue encore plus motivée ! »

Secrétaire de l'association depuis 2006, Jacqueline s'est, année après année, davantage impliquée dans les actions, que ce soit pour chercher des fonds ou envoyer des colis. « A la retraite », conclut-elle, « je peux me consacrer à toutes les étapes de collecte et de préparation des livres avec des échanges réguliers avec nos amis africains. Cet

« Depuis 5 ans, les attaques des djihadistes sur le territoire burkinabé entraînent la fermeture de nombreux établissements »

engagement m'a beaucoup apporté au niveau personnel, riche de rencontres et d'échanges avec un monde bien différent de notre civilisation occidentale. Depuis 5 ans, les attaques des djihadistes sur le territoire burkinabé entraînent la fermeture de nombreux établissements de l'élémentaire au lycée. A ce jour, sur 2 512 établissements concernés, seuls 840 ont pu rouvrir, 10 000 enfants attendent de pouvoir y retourner. Plus que jamais, il nous faut soutenir nos collègues bibliothécaires pour défendre le droit à l'éducation de tous les Burkinabés ! »

● **Propos recueillis par Monique Ramé**



Sommaire

Dans mon association

02 > Kouambasoré ou la Route des Enfants

Actu

- 04 > Le niveau de vie des retraité-es,
Combattre le virus des inégalités
- 05 > Fiscalité et retraité-es: faux-semblants
- 06 > Vaccination: les vrais enjeux

Dossier

- 07 > Protection sociale et services publics
- 08 > Hôpital, famille, statut
- 09 > Recherche, formation agricole
- 10 > Services publics

Actu

11 > Protection sociale complémentaire: pas duper!

Sortir et découvrir

12 > Le chaos de Fontainebleau

Actu

14 > Le Groupe des 9 bien présent dans la tourmente

Pour vos papilles

15 > À la recherche de pépites

3 questions à...

16 > Patrick Rothkegel

Le droit au bonheur n'a pas d'âge!

Frappant jeunes et moins jeunes, la pandémie poursuit ses ravages sanitaires, sociaux, économiques. Après une année d'incurie gouvernementale (dénis, masques, tests...), accéder à la vaccination est une course d'obstacle parfois difficile. Celle-ci fournit une preuve supplémentaire d'incapacités au sommet de l'État à cerner causes et conséquences des multiples souffrances. Pour le malheur de toutes et tous: jeunes, étudiant-es, salarié-es, retraité-es... Face au fléau, le gouvernement français a-t-il une stratégie pour protéger la population? Quelle est-elle?

Est-ce un hasard si se répandent des thèses inimaginables voici seulement quelques mois opposant jeunes et personnes âgées? L'idée que l'on sacrifie les jeunes pour des personnes âgées sans avenir infuse, notamment sur les réseaux sociaux. Toute vie au-delà de 80 ans constituerait un bonus (sic) qu'il faudrait savoir apprécier mais pas revendiquer notamment par des soins appropriés...

Pourquoi le débat public est-il soumis aux schémas dictés par le gouvernement? C'est le Ministre de l'Intérieur qui se met en scène avec l'extrême droite pour prouver qu'il est le plus ferme. C'est la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui relaie la notion d'islamo-gauchisme aussi fumeuse que le judéo-bolchévisme de sinistre mémoire, etc. Voilà où mène le logiciel des tenants du libéralisme débridé. En même temps que la pandémie entrave notre activité syndicale, elle en montre toute la validité pour faire face aux désordres de la période comme pour inventer un futur débarrassé de ces logiques.

À l'opposé de la défense de quelques privilégié-es quoi qu'il en coûte à tous les autres, à l'opposé des oppositions entre générations, soucieuse des biens communs et de l'intérêt général, l'action pour revivifier les services publics sera une des clés.

Prouvant sa cohésion dans la tempête, le groupe des neuf prépare une nouvelle étape unitaire tenant compte des conditions sanitaires. Les retraité-es du SNUipp et de la FSU s'y engagent pleinement pour contribuer à leur place à construire un autre avenir à toutes et tous.

● Claude Rivé, le 2 mars 2021

Encart joint à Fenêtre sur cours n° 473

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00

Directeur de la publication : Régis METZGER

Rédaction : Françoise CELERIER-ECHEVERRIA, Catherine CROZEMARIE, Jacques BRILLET, Alain DER COURT, Evelyne FORCIOLI, Jacques HATTABLE, Jacques LECOFFRE, Soazic LE LANN Deny NONNET, Monique RAMÉ, Claude RIVÉ

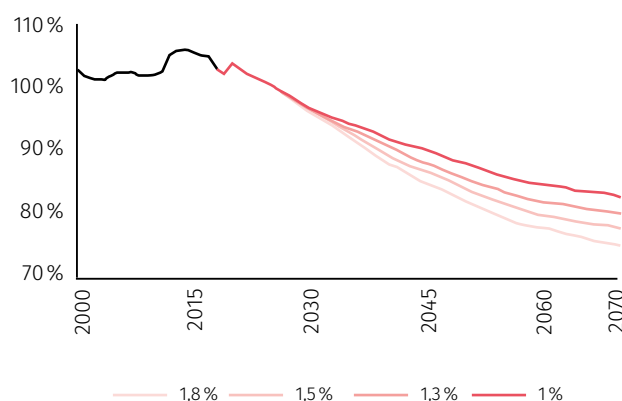
Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Roncin et Clément Chassagnard

Impression : Limprime – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

Le niveau de vie des retraité·es

Le pouvoir d'achat des retraité·es est une préoccupation éminemment collective. Mais la diversité des situations rend extrêmement compliquée la compréhension des mécanismes à l'œuvre! Les brouillages, contrevérités et manipulations se multiplient pour culpabiliser et dissuader les retraité·es de faire valoir leurs droits!

Niveau de vie moyen des retraités par rapport au niveau moyen de l'ensemble de la population. Les courbes sont fonction des hypothèses de croissance moyenne durant la période. Exemple en 2070 avec l'hypothèse de croissance moyenne de 1,3%, le niveau de vie moyen des retraités serait de 80% de celui de l'ensemble de la population à législation inchangée.



En 2003, la durée de cotisation dans la Fonction Publique passe de 37,5 à 40 annuités. L'instauration du système de décote/surcote s'applique diversement. En 2005, la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique introduit une forme de capitalisation et un embryon de retraite par points. En 2010 puis 2013, les durées de cotisation sont allongées, les bornes d'âge selon l'année de naissance sont modifiées. En 2019, après plusieurs années de quasi gel, les pensions inférieures à 2 000€ sont très légèrement réévaluées de 1%. Au-delà, de seulement

0,3%! Les repères collectifs s'estompent donc et poussent à des approches individualisées.

Le maquis fiscal rend le décryptage encore plus ardu : réformes de l'impôt sur le revenu, prélèvement à la source, taxe d'habitation annulée, allégée ou maintenue, et, selon le revenu fiscal de référence, 4 taux de CSG¹, application ou non de la CRDS² et la CASA³.

Suis-je gagnant·e? Suis-je perdant·e? Tout cela concourt à détourner l'attention d'un constat désormais affiché par toutes les études officielles (c.f. Infos

retraités N° 131): personne n'y gagne ou plutôt tout le monde y perd... plus ou moins!

Combattre les pièges de la communication gouvernementale

Avec la pandémie, la stigmatisation est de mise quand les retraité·es perçoivent leurs pensions alors que nombre de salarié·es voient leurs paies amputées ou se retrouvent au chômage. Le niveau de vie⁴ des retraité·es se retrouverait bien supérieur à celui de l'ensemble de la population dans laquelle sont comptés les étudiant·es, chômeur·es, salarié·es en temps partiel imposé. L'arnaque ne peut masquer qu'avec la désindexation des retraites sur l'évolution du revenu moyen d'activité, le décrochage du niveau de vie des personnes à la retraite va s'amplifier. (voir ci-contre les projections du Conseil d'Orientations des Retraites),

Comment aussi ne pas s'interroger sur les indices des prix utilisés? Outre que la consommation des retraité·es n'est pas identique à celle des plus jeunes, une inflation hors alcool et tabac de 0,2% est annoncée par l'INSEE, 0,1% retenu par

Combattre le virus des inégalités

L'aggravation des inégalités est confirmée par le rapport d'OXFAM¹ international.

Depuis le début de la crise de la COVID-19, le nombre de pauvres augmente partout dans le monde. En plus de la crise sanitaire, se développe une crise économique et sociale dont les effets sont destructeurs. En France, on estime qu'au moins un million de personnes aurait basculé dans la pauvreté. Les plus touché·es: les femmes, les jeunes et les migrant·es. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire n'ont jamais été si nombreux (graphique 1).

Par contre pour les milliardaires, la crise est déjà effacée (graphique 2).

Selon une étude du Conseil d'Analyse Économique, les 20% des Français·es les plus pauvres ont vu leur épargne diminuer de près de 2 milliards d'euros pendant le premier confinement,

tandis que la fortune des 10% les plus riches augmentait de plus de 25 milliards d'euros.

Les jeunes, très impacté·es par cette crise, ont besoin que les pouvoirs publics les soutiennent socialement et financièrement. Le gouvernement préfère reprendre ses habitudes du monde d'avant en les opposant aux retraité·es. Pourtant ces dernier·es ne sont pas des citoyen·nes de seconde zone!

Leurs combats pour le pouvoir d'achat, l'accès à la santé pour tous et le 100% Sécu servent l'intérêt général et sont donc tout à fait légitimes. ● Alain Dercourt

1. Oxford Committee for Famine Relief) www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/inegalites-et-pauvrete-en-france-les-voyants-au-rouge/

Fiscalité et retraité·es : faux-semblants

l'AGIRC-ARRCO qui n'augmente pas les pensions complémentaires, 0,4% pour les retraites de base ou assimilées, 0,5% pour les pensions des avocats!

Et passe sous les radars le coût de la protection sociale complémentaire. Par exemple, les tarifs de cotisation à la formule référence de la MGEN ont augmenté en 10 ans de 56 à 62% selon l'âge.

Enfin, le fonds de réserve des retraités est supérieur à 35 milliards d'euros. S'y ajoutent 116 milliards du fonds des retraites complémentaires, selon une évaluation du Conseil d'Orientation des Retraites. Au bas mot les réserves se montent donc à plus de 150 milliards. Son offensive permanente contre les retraites s'en trouvant totalement décrédibilisée, Bruno Le Maire feint de l'ignorer!

● **Claude Rivé**

1. Contribution Sociale Généralisée
2. Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale
3. Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie
4. Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée », qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les libéraux ont imaginé un subterfuge génial: agiter des mécanismes fiscaux pour faire croire qu'on améliore le pouvoir d'achat! Or celui-ci dépend d'abord du niveau de la pension diminuée de toutes les cotisations et taxes, et des impôts.

Le gouvernement Macron prétend augmenter le pouvoir d'achat grâce à la baisse des impôts. C'est faux! Qu'y gagneront par exemple les retraité·es les plus démunies qui ne paient pas ou peu d'impôts? Rien!

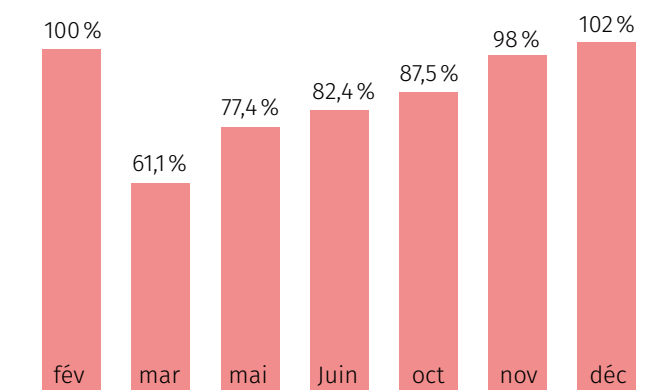
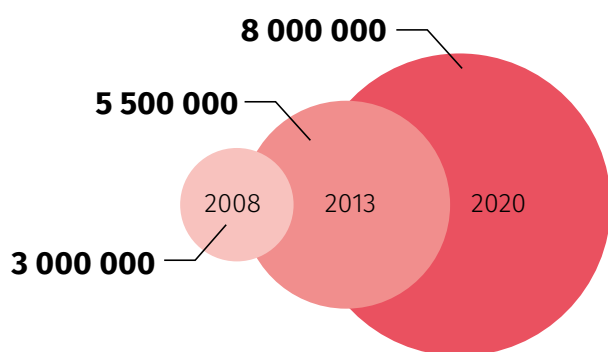
En réalité, ces mesures aggravent les inégalités, détruisent la notion du consentement à l'impôt et surtout empêchent la redistribution des richesses. La taxe foncière qui n'est pas supprimée, a augmenté en moyenne de plus de 30% en 10 ans, soit trois fois plus que l'inflation. Le patrimoine s'acquérant avec l'âge, les retraité·es sont plus concernés par cette taxe que l'ensemble de la population, 3 jeunes retraité·es sur 4 sont propriétaires. La taxe d'habitation est supprimée pour 80% des ménages qui récupéreront ainsi 10 milliards d'euros, 18 millions de ménages « gagneront » en moyenne 580 € par an... mais les 4,4 millions des plus démunies, déjà exonérées de cette taxe, n'auront aucun pouvoir d'achat supplémentaire. Quid des aides financées par cette taxe?

L'impôt sur le revenu diminue pour les deux premières tranches dont le taux a baissé de 1 point... mais la majorité (55 %) des 38 millions de foyers fiscaux ne paient pas cet impôt et n'auront rien de plus.

Une politique fiscale à repenser

Par contre, tout le monde va voir s'éloigner encore les services publics et percevoir moins d'aides sociales que les baisses, annulations d'impôts ne permettront plus de payer. Les plus fortunées auront encore davantage d'un pouvoir d'achat dont ils ne savent que faire. Cela ne changera pas grand-chose aux revenus des autres, et, surtout, les plus démunies auront encore moins.

La manipulation de mesures fiscales privilégie l'individualisation des situations et détruit les solidarités ainsi que la notion de bien commun. C'est pour toutes ces raisons qu'avec le groupe des neuf, les retraité·es de la FSU revendiquent une réforme fiscale juste et sociale. La revalorisation des retraites ne peut se faire qu'avec l'indexation des pensions sur le salaire moyen. ● **Alain Dercourt**



1. Bénéficiaires de l'aide alimentaire en France

2. Évolution de la fortune des milliardaires français en % (de février à décembre 2020)

— En bref —



© CDC/UNSPASH

Soigner le malade plutôt que l'actionnaire

«Évoluant dans un environnement international très concurrentiel, suspendre le dividende ou le réduire en raison de la pandémie actuelle viendrait à fragiliser l'entreprise, réduire son attractivité auprès de nos actionnaires» justifie Paul Hudson, dirigeant de SANOFI.

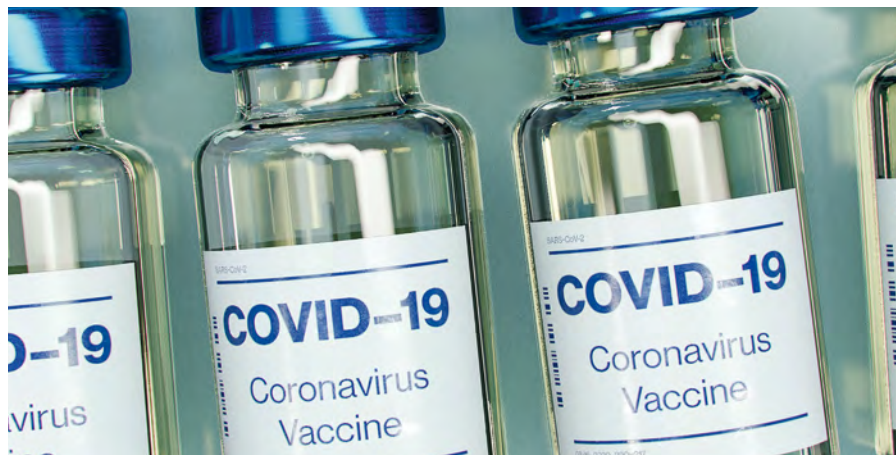
Alors oui, dans un contexte de crise, gavée de subventions publiques, forte de l'appui de la puissance publique, visite présidentielle incluse, l'entreprise Sanofi va distribuer 3,937 milliards d'euros de dividendes. Un montant en hausse par rapport aux 3,834 milliards de 2019 alors que le vaccin contre la COVID-19 développé par le laboratoire, très en retard, n'est pas attendu avant la fin de 2021.

Bénéficiant du crédit impôts recherche, Sanofi a cependant annoncé quelque 1700 suppressions de postes sur trois ans, dont environ un millier en France. Selon les syndicats, 364 postes de chercheurs seront supprimés dans les sites français.

Cette stratégie illustre par l'absurde l'urgence d'une politique publique du médicament qui dépasse les intérêts des actionnaires pour servir ceux de la population.

● Jacques Brillet

Vaccination: débats biaisés et vrais enjeux



© DANIEL SCHLUDI/UNSPASH

La liberté ou non de se faire vacciner, les débats récurrents sur l'efficacité de tel ou tel vaccin comme ceux autour du passeport vaccinal occupent jour après jour l'espace médiatique. Les présupposés idéologiques concernant les pays concepteurs des vaccins tentent de détourner l'opinion publique des vraies questions qui devraient faire consensus.

Au delà des aspects économiques et des relents patriotiques qui accompagnent ces discussions sans fin, c'est bien l'insuffisance de vaccins et les conditions d'accès à la vaccination, pour tous ceux qui le souhaitent, qui posent problèmes.

Il est bien sûr essentiel de mesurer les effets dévastateurs des politiques libérales dans notre pays sur nos moyens de recherches fondamentales et appliquées et sur l'attitude des laboratoires privés (c.f. page 9). Sanofi qui était en 2007 le 4^e investisseur mondial en recherche et développement, se situe aujourd'hui à la 10^e place. L'état de nos structures sanitaires avec leurs déserts médicaux et l'asphyxie de l'hôpital public en particulier, est aussi révélateur de ces politiques.

Le vaccin : un bien universel

Il est tout aussi important de comprendre les enjeux concernant la diffusion du vaccin au plus grand nombre. En septembre dernier, l'association Oxfam alertait sur les conséquences des faveurs accordées aux pays les plus riches «représentant à peine 13% de la population mondiale. A ce rythme, les 2/3 n'auront pas accès à un vaccin avant 2022»! Elle dénonçait aussi «les

contrats mirobolants signés par l'Union Européenne avec les entreprises pharmaceutiques» et exigeait qu'ils soient «conditionnés à un accès universel». Le très consensuel professeur Didier Pittet, épidémiologiste, président de la mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise de la COVID-19 en France, est intervenu sur le même thème. Il est l'inventeur du gel hydroalcoolique dont il a donné la formule à l'OMS. Il n'a pas hésité sur les ondes de France Inter, en février dernier, à appeler «les laboratoires à faire de même pour les vaccins»!

C'est cette exigence que nous devons imposer en relayant et en soutenant toutes les initiatives qui se développent en Europe et dans le monde. Le vaccin devrait être un bien commun... pour diffuser «un vaccin sûr et transparent pour toutes celles et ceux qui en ont besoin»¹. C'est pourquoi la FSU s'engage dans la campagne «Pas de profit pour la pandémie», réclamant de faire des vaccins un bien commun.

Voilà l'un des vrais enjeux du moment.

● Deny Nonnet

1. www.oxfamfrance.org/petition-vaccin-gratuit-coronavirus/



Sommaire du dossier

- 07 > Protection sociale et services publics
- 08 > Hôpital, famille, statut
- 09 > Recherche, formation agricole
- 10 > Services publics

Dossier réalisé par : Évelyne Forcioli, Jacques Brillet, Deny Nonnet, Claude Rivé, Jacques Lecoffre, Alain Dercourt

La sécurité globale passe par la protection sociale et les services publics

COVID ou pas, justifiant les décisions par l'urgence et en éludant les conséquences néfastes, le logiciel libéral se déploie sans trop dévier.

Stratégie oblige : une annonce en chasse une autre, surtout ne jamais laisser le temps de l'analyse, imposer le sentiment de l'urgence. « Il n'y a pas d'autre alternative ». « Nous agissons avec courage et rapidité »... La communication vise à placer ensuite les réactions comme négatives, dans un monde en perpétuelle mutation, sans préciser laquelle d'ailleurs. Supplanter l'analyse par le mouvement permanent.

Cette insécurité sociale alimente un sentiment de révolte mais limite les mobilisations et les espoirs du fait de cette même insécurité du lendemain. Elle doit faire prendre conscience des dégâts des politiques libérales sur ce qui

fait société : protection sociale, emploi, services publics, aménagement du territoire, possibilité d'un avenir commun et durable.

La sécurité du collectif

Au contraire, les biens sociaux collectifs que sont la protection sociale et les services publics apportent des éléments concrets de sécurité à chacun qui n'est plus assimilé à un individu en concurrence avec d'autres mais au contraire appartenant à un collectif qui œuvre pour le bien commun. Ce sont ces instruments majeurs de liberté que nous devons à tout prix défendre, promouvoir, élargir. Ils font sens et nous donnent un

avenir en commun. Pour ce faire, l'argent magique existe. On l'a vu ces derniers mois : la volonté politique dépasse les fameuses lois du marché, surtout quand il faut sauver le marché de son incurie gestionnaire...

« Plus jamais ça !¹ » est un outil concret. Il s'inscrit certes hors des poncifs habituels. Le populariser est donc indispensable. Nous devons nous en saisir pour bâtir par nos actions les éléments non pas de défense mais de promotion d'une vraie sécurité globale, car sociale.

1. <https://fsu.fr/wp-content/uploads/2020/05/Le-plan-de-sortie-de-crise.pdf>



Branche famille : mauvais élagages

Les lois de finances de la Sécurité Sociale ont diminué les prestations sociales de la branche famille historiquement excédentaire, guidées non par la recherche de l'équilibre budgétaire, mais par la volonté d'effacer des droits collectifs.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) relève de cette branche famille excédentaire. La diminution uniforme puis la modification des modalités de calcul de l'APL au 1^{er} janvier 2021 visent à une économie annuelle de 1,2 milliards d'euros...

Les excédents dégagés et renforcés par ces politiques austéritaires servent, par transferts vers le budget de l'État à compenser la baisse des recettes liée à la suppression de l'ISF entre autres.

Cet affaiblissement volontaire des droits sociaux de la famille révèle aujourd'hui ses conséquences. La précarisation du travail, des aides, du logement, avec une influence directe sur la natalité.

Une politique familiale revalorisée, de nouveaux droits sont nécessaires, notamment pour le logement. Approprions-nous la mesure 17 de « Plus jamais ça ! ». « Un moratoire des loyers et des traites doit être prononcé, avec apurement des dettes (1 à 2 milliards) pour les centaines de milliers de locataires et accédant-es en difficulté et rétablir les montants des APL ».

De l'oxygène pour l'hôpital public

En première ligne face à la pandémie, l'hôpital public, malgré les coupes claires qu'il a subies, montre chaque jour qu'il est un outil indispensable pour garantir l'accès aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire.

Face aux tensions actuelles et à venir, il y a urgence à créer, sans sélection, des places dans les formations de santé et à recruter les 100 000 personnels dont les emplois ont été supprimés depuis 15 ans, à augmenter les salaires sans discrimination et les budgets d'au moins 5%.

A contrario des mesures inscrites dans la loi de finance 2021 qui prévoit encore 4 milliards d'économie et la suppression de 4 800 lits, tous les plans de restructuration et de fermetures de sites doivent être stoppés.

C'est à ce prix, dans une logique de coopération avec les autres acteurs et professionnels de santé que l'hôpital public pourra mieux répondre aux besoins actuels et futurs et mieux compenser les inégalités que la crise sanitaire continue de révéler.

Le code des pensions, élément d'un statut à défendre

Le statut du fonctionnaire le protège des pressions de toutes sortes. Il assure l'indépendance, la neutralité, la continuité du service public sur l'ensemble du territoire. Le code des pensions en est partie intégrante. Assimilée à une continuation du traitement, la pension a la même nature juridique.

Pour des fonctionnaires au service de tous les usagers

L'équilibre entre droits et obligations traduit le choix français que les fonctionnaires soient au service de l'intérêt général. Comme nos pensions, ce statut subit de multiples attaques : glissements vers le contrat, dépossesion du contrôle des commissions paritaires supprimant ainsi transparence et égalité de traitement dans la gestion des personnels, individualisation des situations et carrières, accroissement des pressions hiérarchiques...

Deux facettes d'une même logique libérale : « trop de services publics, trop de fonctionnaires, trop payés, trop protégés ! » Le plan dit de relance a ignoré les services publics. La pandémie est instrumentalisée pour leur porter des mauvais coups enclenchés bien avant.

Défendre et améliorer les garanties statutaires – et le code des pensions qui lui est lié – sert l'intérêt des personnels. Il garantit aussi la qualité des services publics !

La nécessité d'une recherche publique renforcée

Depuis quelques années, les gouvernements ont décidé de confier les travaux de recherche - médicale, pharmaceutique, développement expérimental, spatiale - aux entreprises privées et les ont financés notamment avec le crédit d'impôt recherche (CIR).

Au niveau de la recherche française, on en voit aujourd'hui les conséquences: retard dans la création d'un vaccin, incapacité à garder les chercheurs en France, recherche fondamentale délaissée, effets délétères de la concurrence et de la recherche systématique du profit, vision à court terme et productivisme.

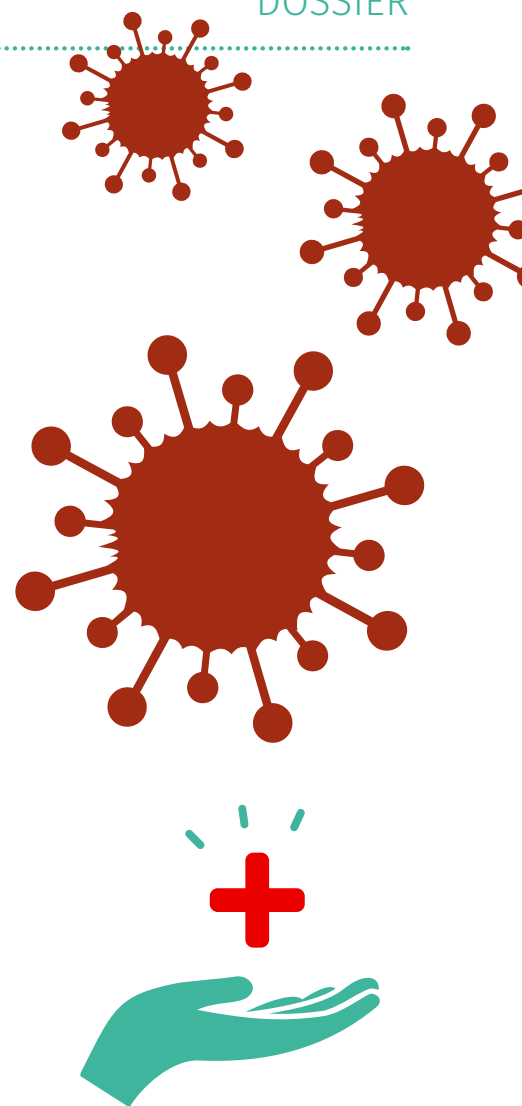
La recherche publique garantit l'indépendance des thèmes et sujets de recherche, la collaboration internationale et la mutualisation des savoirs nécessaires aux mutations du monde. Elle doit pouvoir répondre tant aux besoins dans les secteurs d'avenir de la transition écologique (énergies renouvelables, construction/rénovation, agriculture...) que d'anticiper les évolutions futures.

Portée par des subventions publiques, elle permet de faire primer l'inté-

rêt général sur les intérêts des grands groupes. Elle est en capacité d'organiser une coopération internationale grâce la mutualisation des connaissances et des brevets. Dans le domaine des sciences sociales, elle produit des études, des prospectives et nous éclaire aussi bien sur notre quotidien que sur les phénomènes internationaux.

Investir, rénover

A travers son incapacité à produire des résultats dans la lutte contre le coronavirus, on voit bien que la recherche publique française est un enjeu majeur pour notre société et son environnement. Il est nécessaire d'y investir massivement et de rénover son fonctionnement grâce au réseau universitaire, aux établissements publics et aux instituts nationaux.



© SNUIPP-FSU

La transition agricole passe par l'enseignement public

En charge de la satisfaction d'un besoin premier de l'humain, sa nourriture, l'influence directe de l'agriculture sur la santé est évidente et justement interrogée lors des crises sanitaires.

Mais les choix technico-économiques de son activité ont aussi

des influences sur la santé économique, sociale et environnementale. Ils sont au cœur de toute issue aux crises qui agitent notre monde.

Depuis un an, le monde paysan traverse la pandémie en continuant de produire des aliments et des biens pour la population. Véritable acteur des territoires, sa contribution au paysage, à la préservation de l'environnement, au tissu socio-économique des zones rurales s'est révélée encore plus vitale pour l'avenir de la société. Pour autant, il est confronté à deux défis majeurs: le renouvellement des généra-

tions et la transition écologique de l'agriculture. Si la prise de conscience a commencé, dans le monde agricole comme dans l'opinion, il y a aujourd'hui nécessité d'accélérer cette transition agro-écologique. La connaissance des enjeux environnementaux, ainsi que celle des besoins en formation et installation en grand nombre de paysan·nes, doivent conduire à de profondes modifications pour contrer la dérive vers l'industrialisation démesurée des productions agricoles.

Le rôle de l'enseignement agricole public, moins perméable au lobbying de l'industrie agro-alimentaire, est à cet égard fondamental, à condition qu'on lui donne les moyens de répondre à ces défis.

« Il y a aujourd'hui nécessité d'accélérer cette transition agro-écologique »

Un service public de l'autonomie pour l'effectivité des droits

La pandémie a soulevé le couvercle d'une marmite bouillonnante de sujets mal ou non réglés. Les tenants d'un libéralisme à tout crin ont beau peser de toute leur verve et incantations, le couvercle laisse filtrer les graves lacunes économiques, sociales, environnementales et sanitaires de leur vision du monde. Quand on parle d'humain et d'avenir, on en mesure les conséquences et les frissons nous gagnent.

Mais cette période d'intenses questionnements contient l'opportunité de promotion d'une autre vision, d'autres solutions. Il n'y a pas de fatalité à rester dans leurs ornières!

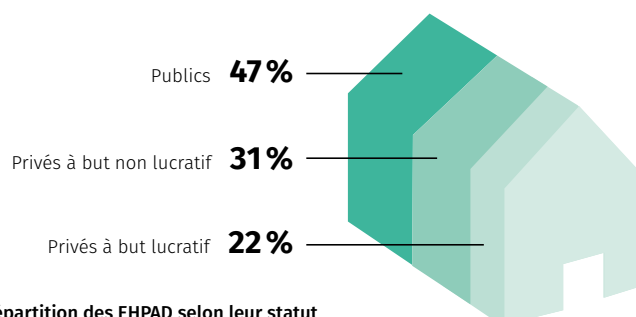
La prise en charge de la perte d'autonomie est un exemple éclairant du besoin d'intervention des citoyens et de leurs organisations. Elle pose en grand la conception de la société à faire vivre. Chacun vaut-il pour un, établi dans ses droits qui en font l'égal des autres? La reconnaissance de droits à compensation pour tous ceux qui se trouvent fragilisés par un handicap, un accident, une maladie en est un élément essentiel.

Cette reconnaissance, pour être effective, doit être adossée au principe de solidarité et garantie par une puissance détachée des intérêts particuliers. C'est exactement ce qui définit un service public qui a pour mission d'assurer la réalisation concrète des droits fondamentaux des personnes, d'offrir une

5,7 %
des Français ont
65 ans et plus

728 000
personnes en
établissement
dont 620 000
en EHPAD

10 600
établissements
d'hébergement
dont 8 000 EHPAD



Répartition des EHPAD selon leur statut

continuité des prestations et une égalité d'accès tant dans le temps que sur l'ensemble du territoire. Tous ces critères ne peuvent se concrétiser sans la réglementation, le contrôle, l'engagement d'autorités publiques.

Inventer un nouveau service public

Alors passons à l'offensive et poussons à la création d'un grand service public d'autonomie qui associe dépendance et handicap. Il faut bien sûr le doter des moyens de répondre à cette belle mission d'accompagnement, dans la dignité et le respect des personnes accueillies. Tout évitement de ces questions, toute tentative d'en réduire l'ambition conduisent à l'acceptation de la relégation sociale de millions de personnes ou de leur abandon à des solutions fondées sur l'inégalité de leurs ressources propres.

Dans le même esprit, pour une effectivité encore plus affirmée, la prise en charge de la perte d'autonomie qui, rappelons-le, peut frapper à tout âge, doit être du ressort du seul cadre solidaire et universel, ouvert à tous, qu'est la Sécurité Sociale dont la branche maladie a vocation à en être le meilleur hébergeur.



Maisons de service au public, Maison France Service : la réponse ?

Comme l'ensemble de la population, les retraité-es sont très attaché-es aux services publics de proximité.

Après le mouvement des gilets jaunes, en avril 2019, Emmanuel Macron affichait un objectif : « Que dans chaque canton, on puisse avoir un lieu où serait regroupé l'accueil pour le public des services de l'État ». Il présentait les Maisons France Service comme la réponse au retour de l'État dans les territoires abandonnés. Pourquoi pas? Sauf que cette annonce n'a pas ralenti les fermetures de services sur l'ensemble du territoire : perceptions,

bureaux de poste, antennes de la CAF, etc. Pour avoir de vraies missions de service public, il y faudrait des agent-es formé-es et sous statut. Dans une conception très appauvrie des services publics, sont niés les professionnalités, les savoir-faire, les qualifications des fonctionnaires. À quoi bon alors s'attacher des personnels aux statuts solides, garantissant un haut niveau de compétence à tous les usagers? Avec ces Maison France Service

« points de contact » l'agent-e n'a guère les moyens d'analyser les problèmes rencontrés. De plus la part du financement par les collectivités territoriales est excessive, alors qu'une fraction croissante des services correspond à des démarches concernant des administrations de l'État.

Au final, cette offre qui devrait être complémentaire masque un recul généralisé des missions et de la surface des services publics!

Protection sociale complémentaire : pas dupes !



© SHUTTERSTOCK

Le dernier Congrès de la FSU exigeait des étapes significatives vers la prise en charge à 100 % par la Sécu des risques et aléas de la vie. La pandémie a rendu cette exigence encore plus urgente.

Or, avec la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance, celui-ci a présenté un projet affichant la possibilité pour les employeurs publics (Ministères, collectivités territoriales ...) de prendre en charge financièrement une partie de la complémentaire santé. Avec les libéraux, le gouvernement ne s'est jamais caché de vouloir transposer à la Fonction Publique le schéma de l'ANI (Accord National Interprofessionnel de 2016, transformé ensuite en loi pour les salarié-es du privé).

Une prise en charge nébuleuse

Les retraité-es de la FSU avaient affirmé leur opposition. Pourquoi ?

- Les prises en charge par l'employeur sont très diverses
- Santé et prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès) sont découplées
- La complémentaire (parfois une mutuelle, mais aussi un grand groupe assurantiel!) est en fin de compte choisie par l'employeur
- L'obligation de cotiser s'impose aux salarié-es
- Les retraité-es, mais aussi les chômeures et les étudiant-es en sont exclu-es, la Ministre de la Fonction

Publique ayant cependant indiqué que les fonctionnaires retraité-es « pourraient en bénéficier »

« Demeurent beaucoup d'incertitudes et de risques, les sujets les plus sensibles étant renvoyés à plus tard »

- Ne s'appliquant qu'aux agent-es en activité, plus jeunes, dont les besoins sont moins importants, le panier retenu est souvent celui avec le moins de protection. Les complémentaires – dont les mutuelles – multiplient donc les tarifs selon l'âge, les risques. Les retraité-es paient une note de plus en plus lourde.

Demeurent beaucoup d'incertitudes et de risques, les sujets les plus sensibles étant renvoyés à plus tard. Des « négociations » vont s'ouvrir. Le Conseil d'État sera saisi pour une application qui ne commencera pas avant 2022. La pression syndicale sera déterminante. ● **Claude Rivé**

– Biblio –

Laure Adler

Le corps des femmes

Comme le rappelle Laure Adler dans ce magnifique livre à l'iconographie et au commentaire particulièrement riches, il a fallu aux femmes des siècles pour passer du statut d'objet à celui de sujet. Ici, elle nous propose une exploration féministe des représentations des femmes dans l'art, un texte conçu comme un voyage.



Pour tracer le parcours de cette lente émancipation, encore inachevée, elle distingue trois parties: « La femme regardée », « Les femmes qui nous regardent », et « Ces femmes qui se regardent ».

C'est ainsi que grâce à elle, on comprend les intentions et on « perçoit » beaucoup mieux les mains d'Eve, les yeux de la Vierge ou les sourires des madones, les cheveux, les ventres ou encore les fesses des déesses, les sexes et les bouches.

Les « Trois Grâces », celles de Raphaël ou Rubens, y côtoient tranquillement les « Odalisques » peintes par Ingres ou Boucher, « Olympia » y rencontre « La Repasseuse », « La Nourrice Angèle », « La Femme chancelante », « La Joconde Balthutérus » ou encore « Black Rosy »...

Un livre pour « mettre fin au cycle continu d'omissions par lequel les femmes sont absentes des archives de l'histoire », encore absentes des musées, mais aussi, à l'inverse encore bien trop souvent affichées, salies, dégradées.

● **Françoise Célérier-Echeverria**



Le chaos de Fontainebleau

Au Sud de l'Île de France, la forêt de Fontainebleau est à découvrir avec un autre regard : son histoire débute voilà 37 millions d'années lorsque la mer envahit une dernière fois le bassin parisien. En se retirant, elle laisse des étendues de sables humides. Les effets de la tectonique provoquent de grandes cassures dans lesquelles l'eau va cimenter les grès. Ensuite l'ensemble est soulevé, l'érosion accomplit son œuvre et met en relief les grandes barres de grès qui forment les chaos actuels.

Au ^{xvii} siècle, la moitié de la forêt est à l'état de landes. Lieu privilégié des rois de France, il devient un domaine royal. Ils y établissent un relai de chasse devenu château. A dater d'Henri IV la forêt subit des aménagements routiers : allées cavalières, grands carrefours, routes tournantes pour permettre aux dames de suivre la chasse. Ces infrastructures, toujours visibles, ont reçu des noms sous Louis-Philippe. Il est donc très aisé de s'orienter dans ce « quadrillage », de le parcourir avec la carte IGN 2417 OT même si la chasse s'y pratique toujours.

Un espace de travail

L'exploitation du grès débute dès le ^{xii} siècle pour construire les églises locales, les routes, les maisons. Elle prend de l'ampleur du ^{xvi} au ^{xvii} siècle avec l'ouverture de carrières sur les barres rocheuses pour la construction du château. L'extraction atteint son apogée au milieu du ^{xix} siècle. Des voies de communication, entre autres à Paris, sont réalisées avec ces

pavés. L'exploitation ne peut se faire sans autorisation royale. Au ^{xviii} un droit de fortage moyennant une redevance est souvent contesté et donne lieu à des affrontements. Les carriers, travailleurs supportant mal les règlements imposés, défendent leurs intérêts professionnels, créent des entreprises et une Société de Secours Mutuel face aux maladies engendrées par leur métier.

La forêt fut donc une juxtaposition de chantiers bruyants. S'ajoutaient aux carriers, les terrassiers nécessaires au dégagement des platiers, les bûcherons, les voituriers pour le transport des pavés jusqu'à la Seine ainsi que les bergers et leurs troupeaux, les scieurs de long...

Les dernières carrières ont fermé en 1907 après bien des vicissitudes. Ces travailleurs furent victimes du progrès technique (le macadam), du changement de regard sur la forêt avec l'arrivée des peintres (École dite de Barbizon) et des touristes désireux de protéger les lieux. De toute leur activité, ne restent

que de rares archives mais surtout des traces en forêt. Elles font partie du patrimoine: les fronts de taille, les amas d'écales sous la mousse, les chemins de vidange pavés, les fosses, les quais de chargement et surtout les abris de carriers. Ceux-ci sont protégés et se font souvent discrets afin d'éviter une destruction plus ou moins volontaire.

L'ONF avec l'Association des Amis de la Forêt, a mis en place un tracé dit «sentier des carriers», pour découvrir cette histoire de la forêt. Sinon, au gré des pas, sur les sites rocheux, en affûtant son regard, des découvertes s'offrent aux promeneurs. Une vraie course au trésor pour l'explorateur!

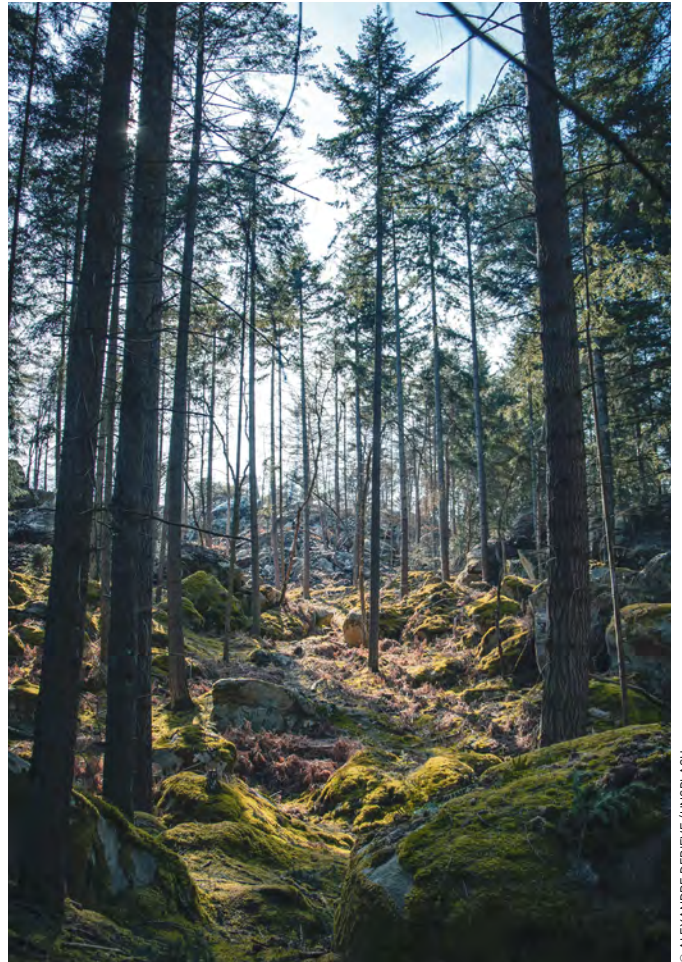
Un espace de loisirs

Les peintres, au XIX^e, s'installent à proximité de la forêt pour y retrouver la «nature sauvage», en réaction à la peinture académique en ateliers. Ils déplorent les saccages des exploitations et se heurtent aux carriers. À la même période, Claude-François Denecourt, ancien grognard, découvre aussi ces beaux paysages. Il en édite un guide, trace des sentiers, établit des aménagements avec l'aide des carriers (fontaines, grottes) avant de les discréditer. Surnommé «Le Sylvain» par les grands écrivains, il est le pionnier du tourisme en ces lieux.

Ces sentiers balisés en bleu, au nombre de 11, existent toujours avec des évolutions dues à l'érosion du terrain.

Cette forêt francilienne est très prisée de par son aspect chaotique. Elle invite les randonneurs, les escaladeurs, les vététistes à venir exercer leur activité favorite dans ce site privilégié mais très fragilisé par les tempêtes, les sécheresses, les incendies et les incivilités. ● Catherine Crozemarie

L'ONF a mis en place un tracé dit «sentier des carriers», pour découvrir cette histoire de la forêt.



© ALEXANDRE DEBIEVE / UNSPLASH

Quelques Bonus, pas toujours dans les guides

Le nom Fontainebleau proviendrait d'une fontaine rompant avec l'aridité de la forêt avoisinante, la fontaine Bliaud, offrant une eau désaltérante dans les déserts de sable et de rochers environnants. Au fil des siècles, une rêverie sémantique transforma ce nom en une «fontaine Belle Eau».

Un sentier (le Long Sillon) est proposé pour découvrir Thomery et ses anciens murs à Chasselas, ses serres; cette ancienne culture qui ravissait les rois et les Parisiens. Le port du village (l'Effondré) d'où partaient les récoltes, est rénové.

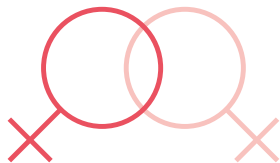
→ Des sites pour approfondir:

- www.aaff.fr/
- www.onf.fr/enforet/fontainebleau/



© SNUJPP-FSU

— En bref —



L'avancée en âge, une question féministe.

Le vieillissement, encore tabou dans notre société, n'est pourtant qu'une étape de la vie comme toutes les autres, ni plus ni moins.

Et là encore les femmes subissent une double stigmatisation : âgisme et sexisme !

Les inégalités qui ont marqué la vie de beaucoup de femmes, par les temps partiels imposés, la précarité, les interruptions, se retrouvent dans leur vieillesse, voire sont amplifiées avec des montants de retraites souvent plus faibles.

Toute leur vie, les femmes ont subi les injonctions du paraître jeune, mince, séduisante. Avec l'âge, alors que les hommes « mûrissent », les femmes « se périment ».

« Si les femmes sont réputées se flétrir avec le temps quand les hommes se bonifient, c'est largement parce que ces représentations hantent nos imaginaires » (Mona Chollet). La ménopause est un exemple de la stigmatisation que subissent les femmes. Étape naturelle de la vie, par laquelle passent toutes les femmes, elle est encore parfois socialement marquée comme la fin d'une « féminité » et comme le début d'une « décrépitude », ce qui n'est pas toujours le cas des hommes qui subissent pourtant aussi des troubles dus à l'avancée en âge.

Mais les choses évoluent, bientôt un #MeToo la ménopause ? ● Soazic Le Lann

Le Groupe des 9 bien présent dans la tourmente



La pandémie fait émerger les graves dysfonctionnements liés à des choix trop oubliés des besoins de l'humain, de sa protection et de son développement.

Pas assez saisissants toutefois pour bousculer les schémas et logiques bien enracinés dans la tête de nos gouvernants : à l'appétit de quelques-uns doit toujours répondre le sacrifice des autres. Et comme tout fait ventre à leur voracité, il a fallu au groupe des 9 porter haut le degré de vigilance, ne rien céder aux discours culpabilisateurs, dénoncer les atteintes à la citoyenneté, aux libertés, à la démocratie.

Le groupe des 9 sur tous les fronts

Il a eu à cœur de renforcer échanges et analyses pour que le monde des retraité-es fasse entendre sa voix sur les sujets les concernant et dont le gouvernement aurait bien aimé se passer. Sur la sécurité sanitaire, l'accès aux soins et à la vaccination, l'exigence d'une réelle prise en compte des besoins pour la perte d'autonomie, le rejet de mesures ségrégatives et de la culpabilisation des retraité-es, sur la défense de leur pouvoir d'achat, le groupe des 9 s'est exprimé et a appelé à agir. Bien aidé par les actions développées localement auprès des élus, des préfets, des ARS, le groupe des 9 national a su se faire à la fois caisse de résonance et moteur d'initiatives unitaires. Nul doute par exemple que la mobilisation nationale du 17 novembre 2020 et la pétition¹ « ne touchez pas au pouvoir d'achat des retraités » ont pesé sur la décision, tardive, de revalorisation de 0,4% des pensions.

31 mars, nouvelle mobilisation nationale

Sur le fond de nos revendications, les signaux envoyés par le gouvernement ont de quoi inquiéter :

- L'affaiblissement de la sécurité sociale toujours soumise aux restrictions malgré le rôle essentiel qu'elle joue en cette période
- Le renvoi à plus tard d'une loi sur la perte d'autonomie alors que les besoins sont criants et source de profondes inégalités
- Les propos insupportables visant à stigmatiser « les vieux », inactifs, coupables des difficultés du pays, sans que ne s'élève la voix d'un Président qui persiste depuis 4 ans dans son refus de recevoir leurs organisations
- Les menaces qui pèsent sur l'affaiblissement de leur pouvoir d'achat jugé toujours trop élevé.

Le 31 mars, c'est en fait la place des retraité-es dans la société qui sera posée. Pas seulement pour les retraité-es que nous sommes mais pour toutes les générations auxquelles on ne peut que souhaiter d'avoir le bonheur d'en être... dans des conditions dignes ! ● Jacques Lecoffre

1. La pétition a recueilli près de 54 000 signatures. Elle est toujours accessible sur le site www.change.org/

À la recherche de pépites

En ces temps de stagnation des retraites, comment trouver des bons vins pas trop chers ? La mode, la spéculation, la mainmise des grands groupes financiers sur les bonnes propriétés, et aussi le développement du bio au coût normalement plus élevé, tirent tous les prix vers le haut. Voici quelques pistes à explorer pour trouver une bonne bouteille autour de 10 euros.

Oublions la plupart des grands A.O.C¹, tournons-nous vers des appellations plus confidentielles, vers les satellites, vers ces vins classés I.G.P² ou vins de pays au cahier des charges moins drastique en matière de sol et de cépage.

Une richesse à découvrir

La France est riche, nous pouvons explorer toutes les régions, leurs frontières, leurs marches selon l'expression ancienne, toutes les couleurs, tous les cépages. En Bourgogne, cherchons au nord-ouest avec les vins de l'Yonne, Epineuil, Irancy, Tonnerre et au sud avec les Maconnais. Quelques bonnes surprises aussi avec le Bourgogne Aligoté et le sauvignon de Saint Bris. En Beaujolais un bon Fleury ou un Régnié devraient nous satisfaire.

La vallée du Rhône offre quelques pépites au sud où la production en restant abondante, maintient Cairanne, Rasteau ou Vacqueyras dans les limites du raisonnable. En Provence, quelques Côteaux d'Aix-en-Provence, quelques appellations Ventoux nous régaleront. Il reste beaucoup de petits producteurs dans les Pyrénées Orientales, l'Hérault et l'Aude; essayons des vins de pays des côtes de Narbonne et de Carcassonne souvent sympathiques. La Loire est à visiter depuis sa source jusqu'au pays nantais. Faisons le détour à Saint Pourçain. N'oublions pas non plus que la Sarthe et les Deux-Sèvres sont des départements vinicoles; puis goûtons quelques Gros Plant nantais nettement plus abordables face aux Muscadet. Tous les départements ligériens comptent des vins I.G.P.

Des surprises à partager

Pour le Bordelais, le satellite Montagne St-Emilion, les côtes de Blaye, de Bourg, et de Castillon offrent quelques pistes. Explorons la Charente au-dessus et les Landes en dessous pour retrouver Cabernet Franc, Cabernet Sauvignon et Merlot, cépages traditionnels en Gironde. Aux Sauternes et Barsac préférons les vins doux naturels du Gers.

Méfions-nous des sites touristiques: les prix doublent aisément au pied du Haut Koenigsbourg, dans les Terres jaunes du Beaujolais ou à l'ombre des Châteaux Renaissance. Une petite sortie entre deux confinements chez le vigneron accueillant. Celle ou celui qui déniché la pépite en fait profiter les amis. Je suis preneur.

● Jacques Hattable

1. A.O.C.: Appellation d'Origine Contrôlée
2. I.G.P.: Indication géographique protégée



© JEFF SIEPMAN/UNSPLASH

— Idées recettes —



Poulet aux girolles

→ Ingrédients

pour 4 personnes :

- 1 poulet fermier 1,5 Kg minimum
- 100 g de farine, 100 g d'échalotes
- 100 g de tomates, 1 gousse d'ail
- 50 g de beurre, 2 cuillères d'huile
- 500 g d'échalotes, thym, laurier
- Sel, poivre
- **Recette :**
- Éplucher les légumes. Couper le poulet en 6 morceaux.
- Les fariner et les faire rissoler dans le beurre et l'huile.
- Couvrir et cuire en cocotte 15 minutes. Ajouter l'ail haché, la tomate pelée et épépinée, le thym et le laurier.
- Assaisonner et cuire quelques minutes.
- Ajouter les girolles et cuire 20 minutes.

→ **Le bon accord**

un côte de Castillon



3 QUESTIONS À...



Patrick Rothkegel

Président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
à Rennes

© SNUIPP-FSU

Des voix syndicales, politiques et associatives, des instances nationales ou internationales condamnent tout ou partie du projet de loi «sécurité globale» : la Défenseure des droits, la CNIL, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, cinq rapporteurs spéciaux des Nations Unies, le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe...

(1) Pourquoi la LDH s'oppose-t-elle à la loi «sécurité globale» ?

Cette proposition de loi présente une forte asymétrie car elle empêche le citoyen d'observer sa police, tout en renforçant considérablement les moyens pour cette dernière d'observer la population. Le très contesté article 24 n'interdit pas formellement de filmer les forces de l'ordre, sauf si l'intention est malveillante. Il vise à dissuader les citoyens de filmer des comportements inacceptables de certains membres des forces de l'ordre qui ont entraîné des centaines de blessés graves.

La question n'est pas s'il faut ou non de la répression mais plutôt de savoir si le « toujours plus de contrôle et de répression » est efficace, si les pertes de libertés publiques sont réellement compensées par un accroissement de sécurité et de bien-être des citoyens ?

Le projet de loi prévoit d'instaurer une surveillance généralisée de l'espace public, en autorisant les services de police à utiliser des drones avec caméras. Il autoriserait aussi l'utilisation immédiate des images des « caméras-piétons » portées par les policiers et leur analyse automatisée pour

connaître en temps réel l'identité des manifestants et manifestantes, à l'aide de la reconnaissance faciale ; une manière de considérer le citoyen comme une « menace » et le dissuadant d'exercer un droit établi par les textes fondateurs de notre République.

Si des dispositions supplémentaires doivent être prises pour protéger contre des images diffusées via les réseaux sociaux en vue de nuire à des personnes, comme ce fût le cas pour le professeur Samuel Paty, c'est par une loi de portée générale et protégeant tout citoyen et toute citoyenne.

Nous souhaitons que le ministère de l'Intérieur révise sa doctrine de maintien de l'ordre qui, au lieu de durcir et radicaliser les confrontations entre manifestants et policiers, doit permettre la désescalade au profit d'une pacification de la contestation qui est un droit constitutionnel. L'État de droit, c'est le droit pour les citoyens de surveiller l'État... et non pas d'être en permanence surveillés par l'État ! La démocratie exige que face au pouvoir, il y ait des contre-pouvoirs.

(2) En quoi la création d'observatoires des libertés publiques devient-elle nécessaire ?

Comme dans d'autres villes en France, des organisations rennaises (Attac, LDH, FSU, Libre-Pensée, SAF, Solidaires...) ont décidé de se doter d'un outil commun en créant un Observatoire Rennais des Libertés Publiques (ORLIB). Ainsi que le précise sa charte constitutive, cet observatoire a pour vocation d'observer, constater, documenter et rendre compte de pratiques portant atteinte aux libertés publiques ; que ce soit lors de manifestations sur la voie publique, de demandes formulées par les personnes auprès d'administrations ou de toute autre situation perçue comme étant de nature à leur porter atteinte. Par libertés publiques, nous entendons l'ensemble des droits et libertés individuels et collectifs, reconnus, garantis et aménagés par l'État grâce à la loi. L'observatoire pourra également recueillir des témoignages, réaliser de l'observation dans des lieux non-privatifs où s'exerceraient ces pratiques abusives, notamment en empêchant des personnes d'accéder à des services préfectoraux, analyser les suites judiciaires qui y sont apportées... Évidemment, les difficultés auxquelles des citoyens se heurtent pour exercer le droit fondamental de manifester ne sont pas étrangères au besoin ressenti de documenter le plus objectivement possible le comportement et les modalités d'intervention des forces de l'ordre.

(3) Comment les retraités peuvent-ils contribuer à dénoncer cette loi ?

Tout d'abord, les retraités ont le droit de manifester comme n'importe quel citoyen ! Il convient de le réaffirmer, après la leçon de morale d'Emmanuel Macron à la militante d'Attac âgée de 73 ans et blessée dans un cortège niçois. Ils peuvent aussi contester en signant les pétitions, en s'adressant à leurs parlementaires, via les plate-formes mises en place par les organisations opposées à cette loi sécurité globale.

● **Propos recueillis par Évelyne Forcioli**